

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE
LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE
LA MAITRISE DES EFFECTIFS

2001-412 du 7 Août 2001

Décret n° _____ /MFPRAPF / DGFP/ DFME -SR.
portant intégration, nomination, titularisation à
titre exceptionnel et versement de monsieur
DINGUISSI (Patrice) dans les cadres des services
sociaux (enseignement).

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental ;

Vu la loi n°021 - 89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du
statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63 - 81 / FP - BE du 26 mars 1963, fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67 - 50 / FP - BE du 24 février 1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67 - 304 du 30 septembre 1967, modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai
1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91 - 049 du 05 mars 1991, fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94 - 769 du 28 décembre 1994, portant suspension
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un
avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98 - 187 du 18 juin 1998, portant délégation de
pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999, portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99 - 50 du 3 avril 1999, portant versement des
agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021 / 89 du 14
novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087 - FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 0039/MEN- CAB-DGASG-DPAA du 11 janvier
1995, portant recrutement de l'intéressé en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

Gin 2

Article 1^{er} : Monsieur DINGUISSI Patrice né le 23 janvier 1961 à Pandi, titulaire du certificat d'aptitude au professorat à l'enseignement technique (CAPET), option : génie civil (bâtiment), obtenu à l'université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommé au grade de professeur certifié des lycées techniques de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, pour compter du 20 février 1996, titularisé exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830 ACC= 1 an, pour compter du 20 février 1997 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse, de l'instruction civique et des sports.

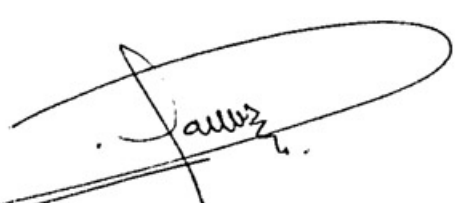
Article 2 : L'intéressé est versé dans les cadres de la catégorie I, échelle I, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, ACC= 1 an pour compter de la date de titularisation, en application du décret n°99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 7 Août 2001

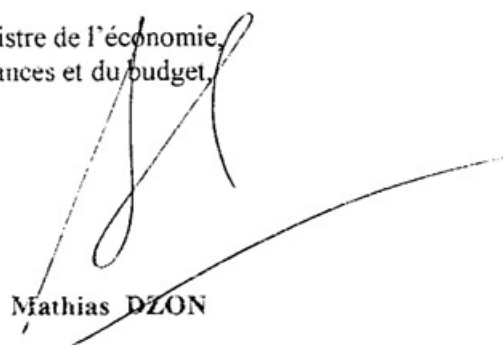
Par le Président de la République,


Denis SASSOU-NGUESSO

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de la
promotion de la femme

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Jeanne DAMBENZET

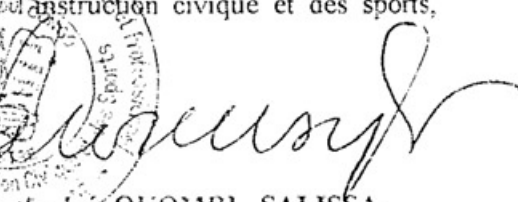

Mathias DZON

AMPLIATIONS

JORC	1
DGFP/ DPME	3
MFPRAPF / SST	3
DGB	3
DGCF	2
METPRJCS	2
DAAP	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2

Le ministre de l'enseignement technique
et professionnel, chargé du
redéploiement de la jeunesse, de
l'instruction civique et des sports,




André OKOMBI SALISSA